

Les comptes annuels de l'ASSOCIATION MONEGASQUE CONTRE LES MYOPATHIES sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes sont établis en Euros.

Chacun des exercices présente une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les produits et les charges ont été constatés sur la base des encaissements et des décaissements.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous :

### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Les avances sont constatées en euros sur la base des sommes avancées mais après déduction des sommes abandonnées qui sont constatées en charges.

En cas de différence de cours entre les actifs figurant dans les comptes et les sommes versées et valorisées au cout historique, un écart de change est constaté par le résultat financier afin d'ajuster au cours du 31 décembre de l'exercice considéré. Les écarts de change sur les créances et dettes n'ont pas été traités en écart de conversion au bilan

Enfin, en cas de calcul d'intérêts sur les avances effectuées, les montants ont été directement intégrés dans le solde du compte d'avance en contrepartie du produit financier

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les intérêts ne sont constatés que l'année de leur encaissement.

### **Achats**

Les frais de fonctionnement et les financements des projets supportés ont été présentés dans le compte de pertes et profits de façon différenciés afin de faire apparaître distinctement les opérations.

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### **Produits de la vente ONLY WATCH**

Les produits de la vente reversés par la société CHRISTIES, sont constatés en chiffre d'affaires alors que les dons sont constatés hors chiffre d'affaires